

**COMPTE-RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU  
MERCREDI 26 AVRIL 2017 sous la présidence de M. PIEDNOIR, Maire**

- Le Conseil, à l'unanimité, a approuvé la décision modificative n°1 au titre du budget ville comme suit :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>				
<b>DEPENSES</b>				
Opération	Chapitre	Article	Fonction	Montant
Annulation de titre/ exercice antérieur	67	673	020	6 000,00 €
<b>TOTAL</b>				<b>6 000,00 €</b>
<b>RECETTES</b>				
Opération	Chapitre	Article	Fonction	Montant
Refacturation autres redevables	70	70878	020	6 000,00 €
<b>TOTAL</b>				<b>6 000,00 €</b>

- Le Conseil, à l'unanimité, a approuvé les tarifs suivants :

**ACCUEIL PERISCOLAIRE / ETUDE MUNICIPALE – 2017-2018**

Tranches de quotient	tarifs au 1/4h
0 à 400	0,31 €
401 à 650	0,36 €
651 à 950	0,41 €
951 à 1200	0,47 €
1201 et plus	0,52 €

**TARIFS DES REPAS – RESTAURATION SCOLAIRE – 2017-2018**

Tranches de quotient familial	0 à 400	401 à 650	651 à 950	951 à 1200	1201 et plus
REPAS (élèves maternelle ou élémentaire)	1,32 €	1,65 €	3,06 €	3,50 €	4,35 €
REPAS (adultes)	6,07 €				

**TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES (TAP) – 2017-2018**

- participation financière forfaitaire par enfant des écoles élémentaires fréquentant les T.A.P., à 2 € par semaine,
- cette participation est due de période à période (soit de vacances scolaires à vacances scolaires) et ce, dès lors que l'enfant aura fréquenté les T.A.P au moins une séance par période,
- les élèves de CLIS/ULIS sont exonérés de cette participation financière.

- Le Conseil, à l'unanimité, a fixé les tarifs de la piscine municipale applicables à compter du 1<sup>er</sup> juin 2017.

PRESTATIONS PISCINE	MONTANT OU TARIF	
	TARIFS 2016-2017	PROPOSITION AU 01/06/2017
Enfant - 8 ans (obligatoirement accompagné d'un adulte)	Gratuit uniquement le mercredi	Gratuit uniquement le mercredi
Scolaires de 8 à 16 ans domiciliés sur Montreuil-Juigné	Gratuit pendant les congés d'été le mercredi	Gratuit pendant les congés d'été le mercredi
Enfant.....	le ticket : 1,50 €	le ticket : 1,50 €
Adulte baigneur ou non baigneur.....	carte 10 entrées : 8,50 € le ticket : 2,80 € carte 10 entrées : 22,20 €	carte 10 entrées : 8,60 € le ticket : 2,85 € carte 10 entrées : 22,40 €
Association hors Montreuil-Juigné ou Centre de loisirs :		
Par groupe de 30 enfants.....	l'heure : 30,00 €	l'heure : 30,30 €
Par groupe de 15 enfants.....	l'heure : 15,10 €	l'heure : 15,30 €
Leçons semi-collectives.....	Carte 10 leçons M.J. : 50,50 €	Carte 10 leçons M.J. : 51 €
Leçons semi-collectives.....	Année : M.J. : 151,50 €	Année : M.J. : 153 €
Leçons semi-collectives.....	Carte 10 leçons H.MJ : 74,50 €	Carte 10 leçons H.MJ : 75,30 €
Leçons semi-collectives.....	Année : H.M.J. : 223,50 €	Année : H.M.J. : 225,80 €
<b>AQUA-GYM</b>		
Trimestre les 10 cours.....	M.J. : 51,50 € Hors M.J. : 75,50 €	M.J. : 52 € Hors M.J. : 76,30 €
Année les 30 cours.....	M.J. : 144,80 € Hors M.J. : 214,20 €	M.J. : 146,30 € Hors M.J. : 216,40 €
<b>AQUA-GYM ETE</b>		
Séance.....	M.J. : 5,40 € Hors M.J. : 7,60 €	M.J. : 5,50 € Hors M.J. : 7,70 €

- Le Conseil, à l'unanimité, a fixé les tarifs du multi-accueil « Grains de Malice » :

NATURE DES PRESTATIONS	UNITE TARIFICATION	TARIFS APPLICABLES	Date délibération
<p><b>MULTI-ACCUEIL "GRAINS DE MALICE"</b></p> <p>. Taux maximum.....</p> <p><b>Familles</b> Tarif dégressif selon quotient familial établi par la C.A.F.</p> <p><b>Familles dont 1 enfant est porteur d'un handicap</b> Tarif dégressif selon quotient familial établi par la C.A.F.</p> <p><b>Financeurs extérieurs</b> <b>Ressources non connues de la famille</b></p> <p><b>Familles primo-arrivants</b> <b>Familles demandeurs d'asile</b></p> <p><b>Heures d'adaptation en présence du parent</b></p>	<p>Fixé au 01/01</p> <p>l'heure</p>	<p>Tarif fixé suivant RBM plancher et plafond communiqué par la C.A.F.</p> <p>1 enfant: 0,06 % R.B.M 2 enfants: 0,05 % R.B.M 3 enfants: 0,04 % R.B.M 4 à 7 enfants: 0,03 % R.B.M. 8 enfants et plus : 0,02 % R.B.M</p> <p>1 enfant: 0,05 % R.B.M 2 enfants: 0,04 % R.B.M 3 enfants: 0,03 % R.B.M 4 à 7 enfants: 0,02 % R.B.M.</p> <p>Tarif horaire moyen fixe Total des prestations N-1 / Nbre d'heures facturées N-1</p> <p>Tarif plancher</p> <p>Gratuit</p>	<p>DCM du 26/04/2017 DCM du 26/04/2017 DCM du 26/04/2017 DCM du 26/04/2017 DCM du 26/04/2017</p> <p>DCM du 26/04/2017 DCM du 26/04/2017 DCM du 26/04/2017 DCM du 26/04/2017</p> <p>DCM du 26/04/2017</p> <p>DCM du 26/04/2017</p>

- Le Conseil, à l'unanimité, a fixé les tarifs de location de la salle polyvalente du Centre Culturel Jacques Prévert :

- 75 € / journée pour les Montreuillais
- 114 € / journée pour les habitants hors Montreuil
- 130 € les deux jours pour les Montreuillais
- 200 € les deux jours pour les habitants hors Montreuil

- Le Conseil, à l'unanimité, a autorisé Monsieur le Maire à signer les marchés relatifs à la construction des ateliers municipaux avec les entreprises suivantes :

Lot	Nature des prestations	Montant offres de base € HT	Montant des variantes € HT	Attributaires
1	Gros œuvre	283 317.05 €		COCAULT
2	Charpente métallique	203 000 €		SOTEBA
3	Couverture/Bardage	240 000 €	8 417.77 €	SOTEBA
4	Serrurerie	46 000 €		LEBLANC
5	Menuiseries extérieures	18 020 €		OUEST SERRURERIE
6	Menuiseries bois	22 700 €		SIGMA
7	Cloisons/Faux plafonds	42 500 €		3 PIA
8	Revêtement de sols scellés	21 776.46 €		PETREMENT
9	Peinture	10 485.47 €		FOUILLET
10	Electricité – Courants faibles	133 000.00 €	893.88 €	ATEBI
11	Plomberie/Chauffage/Ventilation	134 499.06 €	Extraction fumée : 2 356.26 € Armoire:1534.00 €	HERVE THERMIQUE
<b>TOTAL HT</b>		1 155 298.04 €	13 201.91 €	

- Le Conseil, à l'unanimité, a approuvé la convention de mise à disposition des locaux du centre de santé scolaire entre la ville d'Angers et la ville de Montreuil-Juigné.

- Le Conseil, à l'unanimité, a approuvé la convention entre la caisse d'allocations familiales et la ville de Montreuil-Juigné pour l'accès au service « mon compte partenaire ».

- Le Conseil, par 23 voix pour et 6 abstentions ((Mme VADOT, Mme TENDRON, Mme GUILMIN, M. KOBI, Mme BLOUET, M. PAIRONNEAU), a approuvé la mise en place du régime indemnitaire tenant compte des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) à compter du 1<sup>er</sup> juin 2017.

- Le Conseil, par 23 voix pour et 6 abstentions ((Mme VADOT, Mme TENDRON, Mme GUILMIN, M. KOBI, Mme BLOUET, M. PAIRONNEAU), a approuvé la prise en compte de l'absentéisme pour les agents qui ne sont pas assujettis au RIFSEEP, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2017.

- Le Conseil, à l'unanimité, a approuvé l'instauration de cycles particuliers de travail à compter du 1<sup>er</sup> mai 2017.

- Le Conseil, à l'unanimité, a fixé les indemnités de fonctions du Maire, des adjoints et des conseillers municipaux, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2017.

- Le Conseil, à l'unanimité, a approuvé la convention d'autorisation de travaux et d'entretien entre le Département de Maine-et-Loire et la ville de Montreuil-Juigné dans le cadre du projet d'aménagement de boucles vertes cyclables.

- Le Conseil, à l'unanimité, a autorisé la société Immobilière PODELIHA à déposer les dossiers de permis de démolir et de construire et a autorisé Monsieur le Maire à lancer la procédure de déclassement du domaine public, dans le cadre de l'opération Bel-Air.

- Le Conseil, à l'unanimité, a demandé à Angers Loire Métropole d'exercer son droit de préemption sur les parcelles cadastrées AZ n°114 et AZ n°115, au prix de 75 000 €, dans le cadre de l'OAP « entrée de ville ».

- Le Conseil, à l'unanimité, a demandé à Angers Loire Métropole d'exercer son droit de préemption sur la parcelle cadastrée AK n°97, au prix de 10 050 €, dans le cadre de l'OAP « Déplacement/habitat ».

- Le Conseil, à l'unanimité, a approuvé les conditions de rétrocession par ALTER CITES, à la commune, des voies et emprises publiques du Hameau de la Guyonnière, au prix de 1 €, augmenté des frais d'acte notarié, et a chargé Monsieur le Maire de signer l'acte à intervenir en l'étude notariale de Maître GIRAUD au LION D'ANGERS.

- Le Conseil, à l'unanimité, a approuvé les conditions de rétrocession par ALTER CITES, à la commune, des voies et emprises publiques du lotissement de la Guyonnière et de la partie nord de la coulée verte du Val, au prix de 1 €, augmenté des frais d'acte notarié, et a chargé Monsieur le Maire de signer l'acte à intervenir en l'étude notariale de Maître GIRAUD au LION D'ANGERS.

**Fait à MONTREUIL-JUIGNE le 2 mai 2017.**

**Le Maire,  
Stéphane PIEDNOIR**